

**POURQUOI ?**

Remise au goût du jour en 2018 par le plan Culture près de chez vous du ministère de la Culture, l'itinérance est déjà un modus operandi de certaines collectivités.

**POUR QUI ?**

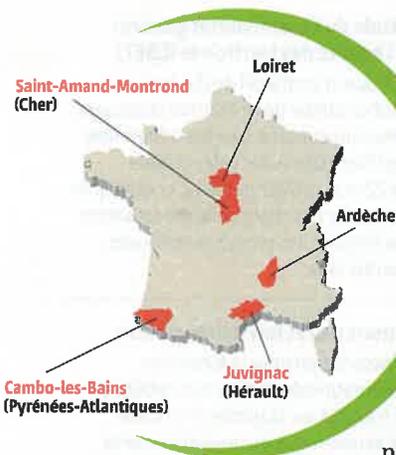
Alors que la fréquence de diffusion de la création artistique peine parfois à décoller, l'itinérance constitue un outil pour atteindre de nouveaux publics.

**COMMENT ?**

La plus grande circulation des œuvres exige une répartition et une définition anticipées des rôles afin d'atteindre son objectif de démocratisation culturelle.

**Aménagement du territoire**

**L'itinérance, une arme contre les zones blanches culturelles**



Pari sur la «Culture près de chez vous» était-il un aveu d'échec de la décentralisation culturelle? Lorsque ce plan est introduit par le ministère de la Culture en mars 2018, l'ambition affichée est celle de l'équité territoriale dans l'accès aux ressources culturelles des 3000 équipements que compte le pays.

Avec une animation portée par les directions régionales des affaires culturelles (Drac) et un engagement financier supplémentaire allant jusqu'à 10 millions d'euros d'ici à 2022, le programme est copieux: accroissement de la circulation des œuvres entre les musées, installation en cours d'une cinquantaine de «microfolies» (soit des espaces culturels modulables en partie numériques) et soutien de manifestations itinérantes d'artistes à la rencontre des publics.

«Beaucoup d'efforts sur les barrières financières ont été faits, mais cela ne suffit pas», considérait l'ancienne ministre de la Culture, Françoise Nyssen, en identifiant 86 «territoires culturels prioritaires» dont la moitié était concentrée dans huit départements, comme la Guadeloupe et la Moselle. Un an après son lancement, le coordonnateur de ce plan, Bernard Latarjet, a remis trois notes de travail au

ministère, mais reste discret sur les propositions formulées, attendant les futurs arbitrages. Avec une soixantaine d'œuvres en circulation pour une enveloppe de 250000 euros couvrant essentiellement le transport et les assurances, le «Catalogue des désirs» est ainsi un nouvel outil supposé faciliter le travail partenarial entre un plus petit établissement au projet soutenu par une Drac et un musée national.

Selon Olivia Voisin, la directrice des musées d'Orléans, qui a coélaboré ce catalogue, celui-ci est parti d'un constat: «Ce sont toujours les mêmes musées qui sollicitent et empruntent, et les collections restent mal connues. Même si le ministère ne s'est pas prononcé sur la pérennité du dispositif, on espère que les liens créés serviront à l'avenir.» Charge aux musées, ensuite, de vérifier la sécurité et les conditions d'accueil pour des œuvres précieuses et d'en orchestrer la présentation muséographique.

**LE TALON D'ACHILLE DU SPECTACLE VIVANT**

Une proposition qui ne se refusait pas aux dires de la conservatrice de la villa Arnaga, à Cambo-les-Bains (6600 hab., Pyrénées-Atlantiques), abritant le musée Edmond-Rostand. Celle-ci accueillera en juin dans ses murs «L'Autoportrait» de Clémentine-Hélène Dufau, à l'origine d'une partie des peintures du décor. «Les frais qu'un tel prêt sous-entend sont impossibles à assumer pour une collectivité. Le prêt durera six mois, au lieu des trois mois habituels pour ceux des musées nationaux», note Béatrice Labat.

Loin d'être nouvelle, l'itinérance est déjà la marque de fabrique d'un nombre important de projets sou-

# Les enjeux du financement de la numérisation des collectivités

Le cloud et le SaaS, courants dans le privé et en développement dans les collectivités, pourraient être freinés par la progression limitée des dépenses de fonctionnement.

## 01 Le cloud prend le pas sur les équipements

De profonds changements se sont opérés ces dernières années. «Avant, les projets que l'on appelait alors "informatiques" supposaient d'acheter des équipements ou des logiciels sous forme de licences, puis de payer des frais de maintenance. L'avènement du cloud et du SaaS (logiciel en tant que service) change la donne. Les éléments de stockage sont dans le réseau et les clients achètent cette capacité de stockage à la demande. Le patrimoine n'appartient pas aux clients, qui ne font qu'acheter un service», explique Gilles Prunier, président du comité «villes et territoires» du syndicat Syntec numérique. Conséquence: des projets qui étaient financés par des dépenses fixes d'investissement sont aujourd'hui comptabilisés en fonctionnement et varient selon les services et la quantité de stockage délivrés.

«Cette question de comptabiliser en dépenses de fonctionnement les investissements réalisés dans les systèmes d'information se pose aussi lorsqu'un service numérique est mutualisé dans un syndicat. Dans ce cas, c'est lui qui investit et les communes lui versent une adhésion en échange du service rendu. Pour les collectivités affiliées, le montant de l'adhésion relève des dépenses de fonctionnement», commente Jean-Luc Sallaberry, chef du département numérique de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies.

## 02 La contractualisation, un frein au cloud ?

La comptabilisation en section de fonctionnement des projets SaaS (concernant 35% des collectivi-

tés, selon Syntec numérique) ou dans le cloud pourrait freiner leur déploiement. Dans le cadre de la contractualisation des dépenses des collectivités avec l'Etat, l'objectif national d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités et de leurs groupements à fiscalité propre est en effet limité à 1,2% par an plus ou moins, selon la situation de chacune. Parmi les 322 collectivités ciblées, 229 ont signé un tel contrat, ainsi que 17 autres volontaires. «Sortir de ce mécanisme serait une vraie bouffée d'oxygène, car si le premier élément décisif pour la modernisation d'une collectivité est la volonté politique, le deuxième concerne la question du financement», relève Gilles Prunier.

## 03 L'imputation aux dépenses d'investissement en cours de négociation

Au côté notamment d'associations d'élus, le comité «villes et territoires» de Syntec numérique a engagé des réflexions avec Bercy pour revisiter le cadre réglementaire et permettre le financement des projets numériques par la section d'investissement.

«Nous travaillons à faire amender la circulaire du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local. Il s'agit de revoir quelques définitions afin que les dépenses liées au numérique relèvent d'un financement d'investissement plutôt que de fonctionnement», rapporte Gilles Prunier. Le président du comité «villes et territoires» se veut optimiste. «Le gouvernement actuel, qui a beaucoup réfléchi sur les questions du numérique, est en capacité de comprendre la situation, ce qui est plutôt encourageant.»

## Un mot d'ordre : diversification

Selon le baromètre 2018 de Syntec numérique sur les projets numériques territoriaux, 51% des sondés pensent que le financement est un frein à la ville numérique. Sont également pointés, à 31%, les coûts en matière de conduite du changement. Concernant les dépenses globales au budget informatique et télécoms, 91% des collectivités de 5 000 à 20 000 habitants et 89% de celles de plus de 20 000 habitants y consacrent moins de 4%. Elles cherchent donc à diversifier les modalités de financement des projets de la ville numérique. Une diversification qui apparaît en comparant les baromètres 2017 et 2018. Si les fonds propres restent le premier financement, leur part a diminué de 91% à 84%. Le recours à la Caisse des dépôts demeure stable, tandis que le cofinancement public-privé a bondi de 1 à 10%.

## À LIRE

### Impact socioéconomique

Citizing et OpenCitizing ont réalisé une étude en novembre 2017 sur le calcul du retour sur investissement financier et de l'impact socioéconomique des villes intelligentes. Ils y passent au crible cinq projets numériques locaux.

A retrouver sur: [bit.ly/30GZlmo](http://bit.ly/30GZlmo)

### Relations public-privé

Dans son analyse «Smart city: quelles relations public-privé pour rendre la ville plus intelligente?» publiée en novembre 2018, Terra nova s'interroge sur le rôle des collectivités publiques face aux acteurs du privé dans la gestion des projets de smart city.

Accessible sur: [bit.ly/2x3y2dc](http://bit.ly/2x3y2dc)

## À SUIVRE

### Etude du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)

A l'issue d'un travail de dix-huit mois et d'un atelier de restitution réunissant une cinquantaine de villes adhérentes de l'Association des villes câblées le 22 mai, le CGET publiera, courant juin, un cahier des charges de modélisation de l'impact des projets numériques territoriaux.

### Smart city et territoires ruraux

L'Association pour la fondation internationale de finances publiques a travaillé sur la portée financière et économique des investissements numériques de la commune d'Issy-les-Moulineaux. Le think tank devrait mener une étude sur les effets de la smart city dans les territoires ruraux. Le calendrier de publication des résultats n'est pas encore connu.



la Gazette.fr

### Pour aller plus loin

Dans les coulisses du projet «OnDijon», suivi dans le monde entier

[www.lagazette.fr/617708](http://www.lagazette.fr/617708)

Free-floating : à Paris, les opérateurs devront payer

[www.lagazette.fr/613836](http://www.lagazette.fr/613836)



Aller au plus près des personnes, tel est l'objectif des spectacles itinérants. Ici, à Marçais (Cher), la compagnie Herborescence.

J.-J. ARDOUIN / CARROSSERIE MESNIER

tenus et développés par les collectivités, à un moment où la culture est plus que jamais une compétence partagée entre différents échelons et dans des régions aux territoires élargis. Ainsi, en Nouvelle-Aquitaine, la vice-présidente chargée de la culture, Nathalie Lanzi, aime rappeler que la région « n'est pas un guichet », conditionnant les aides attribuées à la portée régionale des projets et au dynamisme qui sera insufflé sur les territoires.

Dans le Grand Est, les aides à la création sont systématiquement accompagnées d'aides à la diffusion lorsqu'un dossier est sélectionné, mais celle-ci n'est pas limitée au territoire régional, la diffusion étant souvent dépeinte comme le talon d'Achille de la politique du spectacle vivant. « Avant 2016, il y avait peu de mobilité des compagnies artistiques qui rayonnaient surtout dans leurs régions respectives. Depuis, le champ des possibles s'est ouvert. Il n'y a pas nécessairement davantage de spectacles, mais elles se font connaître de lieux qui leur étaient jusqu'alors inconnus », raconte Pascal Mangin, président de la commission « culture », qui a mis en place des travaux d'organisation des filières à l'échelle régionale.

Cette mise sur papier d'un maillage territorial prévaut souvent à l'organisation d'un projet itinérant allant vers les populations éloignées des équipements, en prenant pied dans des salles polyvalentes, des gares, des restaurants ou des écoles. « C'est aller au plus proche des personnes et dans des lieux qui ne



#### AVANTAGE

Les artistes en itinérance font bouger les frontières de la ségrégation culturelle.



#### INCONVÉNIENT

L'ingénierie et les financements associés à l'itinérance empêchent parfois les initiatives de dépasser le stade de l'expérimentation.

sont pas forcément dédiés à la culture afin de nourrir une curiosité. Parfois, des maires viennent nous voir car elles veulent accueillir des spectacles mais elles n'ont ni les compétences de programmation ni le matériel », note Solenne Mercier, directrice du théâtre de la Carrosserie Mesnier à Saint-Amand-Montrond (9800 hab., Cher), dont un tiers des représentations a lieu hors les murs avec un engagement auprès de la région de recevoir un tiers de compagnies locales. Voire

allant au-delà lorsqu'un travail en résidence intègre des habitants à une création artistique qui se construit progressivement en lien avec la vie associative locale.

#### DES TRIPORTEURS CHARGÉS DE LIVRES

A minima, l'itinérance crée l'événement : en faisant sillonner sur une centaine de kilomètres des triporteurs chargés de livres et conduits par des bibliothécaires de la médiathèque départementale du Loiret, la première édition de l'opération « bibliocyclette », en juillet 2018, entendait promouvoir l'« aller vers » ➤

●○○ la lecture publique en mettant en place par exemple un prêt temporaire en dehors des points lectures. Quelques mois auparavant, le département avait signé avec l'Etat un contrat territoire-lecture-itinérance pour trois ans sur la base d'un budget de 210 000 euros. « Pour la première édition, l'itinéraire retenue avait été le parcours cyclable du département. Pour la seconde, en cours de préparation, le nord et le nord-est du Loiret seront ciblés car ce sont deux territoires en carence. On veut surtout créer du lien entre les bibliothèques municipales », avance Guillaume Rabreau, bibliothécaire et chef de projet. Pendant l'année, les vélos peuvent être empruntés par les bibliothèques du réseau.

#### UN CABINET DE CURIOSITÉS

Souvent, l'équilibre est à trouver entre une installation et une performance éphémère considérée comme prescrite par l'extérieur, et une inscription plus durable des artistes sur les territoires. Limrophe de Montpellier, la commune de Juvignac (10 900 hab.) ne dispose pas de salle de spectacle ou de centre culturel mais n'est guère identifiable en tant que zone blanche, bien qu'elle connaisse une forte croissance de population cette dernière décennie. Avec le changement de direction au centre dramatique national, la salle polyvalente, qui peut accueillir jusqu'à 200 personnes, a bénéficié d'une représentation – « Othello » de Shakespeare – en itinérance et reçoit une compagnie en répétition avant le Festival d'Avignon.

« A défaut d'équipement, nous favorisons la présence d'artistes sur le territoire pour créer de l'action culturelle. A côté de Montpellier qui pèse énormément, il est difficile d'exister, cependant, quand une représentation a lieu chez nous, cela rayonne dans des communes plus lointaines », souligne Vincent Boisseau, directeur de la culture. En revanche, le lieu est bien plus propice au théâtre qu'à la danse.

De même, après avoir aidé à organiser des ateliers animés par des comédiens du théâtre national de Strasbourg, auxquels ont participé quelque 135 lycéens venus assister aux répétitions d'une pièce sur le suicide chez l'adolescent dans l'équipement local, la nouvelle communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (77 communes, 76 600 hab.) réfléchit actuellement avec une compagnie vosgienne pour créer un « petit cabinet de curiosités itinérant mêlant théâtre et magie », développe Laetitia Demenge, directrice du spectacle vivant. Dans son équipe, un médiateur culturel sera chargé de faire le relais entre la collectivité, les associations et les habitants vu la durée du projet – a priori trois années. Pérenniser l'itinérance, l'autre chantier plus périlleux qui attend les professionnels de la culture. ● Judith Chetrit

Ardèche 325 200 hab.

## Les systèmes d'aides matérielles et à la diffusion doivent être repensés



SÉBASTIEN ÉTIENNE, directeur de la culture

L'Ardèche a beau ne pas être comprise dans le plan « Culture près de chez vous », son directeur de la Culture confie y réfléchir depuis un certain temps. D'abord, en raison de sa géographie. « Nous sommes un territoire rural très étendu de 335 communes avec peu de points de centralité. Seules huit communes comptent plus de 5 000 habitants », relève Sébastien Étienne. Ensuite, du fait de l'histoire récente des politiques culturelles menées par le département. Deux lieux sont désormais labellisés : le pôle national des arts du cirque et la scène de musiques actuelles de territoire. Distants d'une bonne centaine de kilomètres, ceux-ci ont pensé un projet collectif et mutualisé leurs compétences afin d'être en mesure de déployer des actions à l'échelle du département avec un élargissement de leurs missions au soutien à la création et à des résidences artistiques, comme des concerts dans des exploitations agricoles ou des bibliothèques.

« Le nombre de représentations hors les murs a été doublé, se réjouit le professionnel. Nous disposons d'un centre national des arts de la rue, Quelques p'Arts, qui est une structure n'ayant pas de lieu fixe à partir duquel se mettre en mouvement. Il se rend également dans la Drôme ou en Isère. » D'où l'intérêt pour lui de voir l'Etat et les collectivités territoriales, encore peu mobilisées, repenser leur système d'aides matérielles et à la diffusion. Sujet d'ailleurs historiquement mis sur la table par les compagnies de cirque.

#### Contact

Sébastien Étienne, [sebastien.etienne@ardeche.fr](mailto:sebastien.etienne@ardeche.fr)